



Conseil judiciaire aupres dun avocat

Par **many77**, le **21/08/2010** à **01:09**

Bonjour,
je sui en controle judiciare depuis 2005 ,une fille avec qui je sortais maccuse de viol ,elle a aucune preuve de ce quelle avance,ils ont fais un tas expertise et questionner mon entourage ,sur ma personne et nont trouver rien particulier qui pourrais dire que jai pu faire ca. quen pensais vous ,et quelle suite pourrais avoir apres merci.

Par **bobrayan**, le **21/08/2010** à **06:08**

Bonjours, de toute façon si c'est le cas, faut se présenter au poste de police le plus proche, parceque ceci est un acte affreux et lache!!! Cet acte gâche la vie des gens pas seulement des victimes (proches de la victimes et/ou violeur)...

Autrement s itel n'est pas le cas, il ne reste qu'à le prouver de la part de la "victime", et ainsi qu'à vous de prouver votre h nnetet .